AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 21-3-67 626535

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

Supplément n° 3 au Bulletin n° 78 - MARS 1967 — 20 MARS 1967

VIGNE

NOCTUELLES ou VERS GRIS : L'évidement des bourgeons est le dégât caractéristique de ces chenilles; qui vivent pendant la journée à l'abri.

En vue d'enrayer l'extension des dommages, effectuer dès la constatation des premières destructions de bourgeons, une pulvérisation à base de D.D.T. à forte dose.

Les appâts sont également recommandés. Ceux-ci seront répandus en petits tas, au pied des souches, à raison de 60 à 80 Kgs à l'hectare. On utilisera :

- soit de préférence, un produit commercial prêt à l'emploi,
- soit une préparation composée de son et de produit D.D.T. - H.C.H. - Aldrin - Chlordane ou Toxaphène, à la dose préconisée par le fabricant.

OTIORRHYNQUES - PERITELES :

Les Otiorrhynques vivent cachés durant le jour au pied des souches. Les dégâts sont importants, certaines années, dans des vignes situées à proximité de friches. Les bourgeons sont coupés franc.

Le poudrage ou la pulvérisation des souches à l'aide de D.D.T. ou de Lindane permet de juguler les attaques de ces ravageurs.

Les péritèles détruisent également les bourgeons. La même méthode de lutte est conseillée.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER & DU POMMIER : Etendre aux poiriers et aux pommiers arrivant au stade C 3, le traitement préconisé dans notre dernier bulletin. Renouveler les traitements s'ils sont lessivés par des pluies violentes ou prolongées - plus de 20 m/m.

OIDIUM DU POMMIER : Ajouter à la bouillie antitavelure un fongicide efficace contre l'oïdium, détruire dès maintenant les pousses reconnues contaminées.

MALADIE DES POCHETTES DU PRUNIER : Certains vergers étant très atteints par cette maladie, un traitement est préconisé dès le stade B.-Le bourgeon gonflé et arrondi prend à son sommet une teinte blanchâtre - en utilisant une bouillie cuprique à raison de 250 grammes de cuivre métal/hectolitre. Ce traitement est également efficace contre le monilia.

CECIDOMYIE DES POIRETTES : Il est recommandé d'effectuer un traitement dans les vergers habituellement contaminés par ce parasite, avec un des insecticides suivants :

- D.D.T., utilisé à la dose de 125 grammes de matière active/hectolitre,
- H.C.H. : 100 grammes - Lindane : 12 grammes - Parathion : 25 grammes.

- PROTECTION DES ABEILLES : Nous rappelons que seuls sont autorisés pendant la floraison les insecticides suivants reconnus non dangereux pour les abeilles :

  - Roténone - Pyréthrines, Diéthion, Phosalone, Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphane, Dicofol, Thioquinox.

P.179

"ANTHRACNOSE" DES SAULES: Cette maladie ayant été fréquemment signalée sur saules pleureurs, ces deux dernières années, trois ou quatre traitements sont conseillés, le premier dès la sortie des jeunes feuilles, les autres suivant à 15 jours d'intervalle, en utilisant le Manèbe à la dose de 160 grammes de matière active/hectolitre.

DESHERBAGE DES BETTERAVES

BETTERAVES SUCRIERES -

Pour lutter contre les adventices "dicotylédones" annuelles deux produits sont à la disposition du producteur : la Pyramine - le Lenacile (Venzar).

- La Pyramine s'utilise soit après le semis, évitant ainsi la concurrence des mauvaises herbes dès la levée et facilitant le démariage, soit après celui-ci. Dans les deux cas, la dose d'utilisation sera de 3 Kg 200 de matière active à l'hectare.

- Le Lenacile s'emploie à la dose de 1 Kg de matière active à l'hectare avant le semis, l'application doit être suivie obligatoirement d'un léger enfouissement.

Ces deux matières actives ont une efficacité sensiblement comparable. Il nous faut signaler que les essais entrepris jusqu'à ce jour font ressortir que la marge de sécurité est plus faible avec le Lenacile qu'avec la Pyramine. Pour cette raison on doit éviter pour le moment l'application de ce produit sur semis "en place" où les graines sont espacées de 15 à 20 centimètres.

BETTERAVES FOURRAGERES -

Les mêmes produits sont conseillés mais en ce qui concerne la Pyramine, la dose pourra être portée utilement à 4 Kgs de matière active à l'hectare.

Sur betteraves repiquées, la Pyramine donne également de bons résultats, l'application sera faite 3 - 4 jours après le repiquage.

Mentionnons que pour que l'efficacité soit maximum, il est indispensable de pulvériser l'herbicide sur un sol très bien préparé ce qui n'est pas toujours le cas pour les cultures de betteraves fourragères.

S'il y a risque d'envahissement par les graminées : folle avoine, vulpin, agrostis, on aura recours au Diallate, à la dose de 1 Kg 400 de matière active à l'hectare, ou au Triallate, à raison de 1 Kg 200 de matière active/hectare. L'application aura lieu avant le semis, elle sera suivie immédiatement d'une incorporation.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté

Le Directeur-Gérant : L. [illegible]